

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 5 août 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.
La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Colloque de zone ADMQ
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
 - 07.02. Lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. 6^e Rang : Date de réalisation et transition
09. DEMANDES DIVERSES :
10. VARIA :
 - 10.01. Résolution pour entériner la participation à la parade de St-Marcel avec les Amusements St-Damase inc.+demande pour Festival du Bûcheux et Oie blanche
11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
12. CORRESPONDANCE
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 115-08-2019

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 2 juillet 2019 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 116-08-2019

La conseillère Cathy Michaud propose que le procès-verbal du 2 juillet 2019 soit accepté, tel quel, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Travaux pour finaliser la TECQ 2014-2018 : pas besoin de travaux supplémentaires car la partie de taxes non remboursable comble le 4 000 \$ restant.

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **11-01-2019**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2019 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 117-08-2019

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 36 720.15 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Colloque de zones ADMQ
Résolution 118-08-2019

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que la directrice générale participe au colloque de zones les 11 et 12 septembre 2019, à L'Oiselière de Lévis et que la Municipalité paie tous les frais inhérents à cette activité.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

07.02. Dépôt de la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Le Maire fait la lecture de la lettre séance tenante.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial à signaler, les travaux prévus pour 2019 vont bon train.

08.02. 6^e Rang : Date de réalisation et transition

Le Maire indique que les travaux sont prévus du 7 août au 21 août et que la couche de base pour le ponton réparé, non prévue, au contrat initial représente 8 540 \$ plus taxes.

Résolution 119-08-2019

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, accepté par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement d'accepter la directive de changement no AM-01 pour la couche de base nécessaire sur le ponton, au coût de 8 540 \$ plus taxes.

09. DEMANDES DIVERSES : Rien

10. VARIA :

10.01. Résolution pour entériner la participation à la parade de St-Marcel avec les Amusements St-Damase inc.+demande pour Festival du Bûcheux et Oie blanche

Résolution 120-08-2019

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet participe avec les Amusements St-Damase inc. aux 3 prochaines parades, soient : St-Marcel, St-Pamphile et Montmagny et de payer les frais moitié-moitié.

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

12. CORRESPONDANCE

La liste est présentée par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 121-08-2019

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 47.

Maire

D.G/Sec.-trés.